

# Titre professionnel gestionnaire de paie

Titre professionnel (TP de niveau 3)

Niveau III (Bac + 2)

Niveau européen 5 : Savoirs étendus, spécialisés,  
factuels et théoriques

[Code Certif Info N° 82687]



## Descriptif, Objectif et Programme

### Descriptif

Le (la) gestionnaire de paie assure le suivi, le contrôle de fiabilité, l'analyse et le traitement des informations sociales collectées afin de réaliser un traitement fiable de la paie. Il (elle) la vérifie en fonction de la législation, des conventions collectives et des contrats de travail.

### Objectif

- Le (la) gestionnaire de paie assure une veille technique sur les évolutions réglementaires et la jurisprudence qu'il (elle) analyse et prend en compte en permanence. Il (elle) extrait et prépare les données sociales issues de la production des bulletins de salaires pour les transmettre aux organismes sociaux (télédéclarations) ou au service des ressources humaines (bilan social, tableaux de bord, demandes spécifiques).
- Le (la) gestionnaire de paie exerce son activité de façon autonome au sein d'un service spécialisé en collaboration avec d'autres professionnels (juristes, informaticiens). Il (elle) assure un rôle d'information et de conseil à l'interne comme à l'externe.
- Le (la) gestionnaire de paie est en relation avec les services juridique, ressources humaines, comptabilité et les salariés de l'entreprise. Il (elle) traite avec les organismes sociaux (URSSAF, CPAM, caisses de retraite, médecine du travail, inspection du travail) et les sous-traitants (conseils juridiques, experts comptables, sociétés prestataires de services).
- Le gestionnaire de paie peut exercer dans différents contextes : moyenne ou grande entreprise, société de service de gestion de la paie ou cabinet d'expertise-comptable (pôle social).
- L'emploi s'exerce de façon sédentaire en interne avec des outils informatiques dédiés. La production des bulletins de salaires et des données sociales a un caractère cyclique avec des pics d'activité. Elle est soumise à des contraintes de réalisation dans des délais impartis.
- L'emploi requiert une capacité à gérer les relations avec le personnel et les tiers. Il exige une

grande rigueur et le respect de la confidentialité.

## Modules

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 01. Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise

Certificat de compétences professionnelles (CCP) - 02. Assurer la production de la paie et élaborer les données de synthèse

## Poursuite et débouchés

### Débouchés

Cet emploi s'exerce dans le secteur privé (entreprises, associations...) et dans le secteur public (administrations de l'État, collectivités territoriales...) dans des structures de toutes tailles. La fonction associée est de plus en plus fréquemment externalisée au sein de cabinets d'expertise comptable ou chez des prestataires de services.

## Autres informations

### RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 4113

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/4113>

### Certificateur

Ministère du travail

### Valideur

Ministère du travail

### Pour en savoir plus

<https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/EGPResultat.aspx?ct=01254m03&type=t>

### Ce titre remplace

Titre professionnel gestionnaire de paie (<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-49808.html>)

### Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
Information non communiquée	2022

### Domaine(s) de formation

32688 : Comptabilité charges personnel

### Lien(s) vers les métiers (ROME)

M1203 : Comptabilité

M1501 : Assistanat en ressources humaines

### Groupes formation emploi (GFE)

P : Gestion et traitement de l'information

### Domaine de spécialité (NSF)

315 : Etablissement de la paie, recrutement du personnel et relations sociales

### Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Non

### Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
244862	02/01/2019	Information non communiquée

### Textes officiels

[Arrêté du 19/01/2014](#)

**Publication** : 02/03/2014

**Descriptif** : Arrêté du 19 février 2014 modifiant l'arrêté du 20 décembre 2005 relatif au titre professionnel de gestionnaire de paie

**Code NOR** : ETSD1404065A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ETSD1404065A>

[Arrêté du 18/06/2018](#)

**Publication** : 26/06/2018

**Descriptif** : Arrêté du 18 juin 2018 fixant les modalités d'équivalence entre la certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical et plusieurs titres professionnels du ministère chargé de l'emploi

**Code NOR** : MTRD1816142A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTRD1816142A>

Arrêté du 18/07/2019

**Publication** : 23/08/2019

**Descriptif** : Arrêté du 18 juillet 2019 portant prorogation du titre professionnel de gestionnaire de paie

**Code NOR** : MTRD1921337A

**URL** : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MTRD1921337A>

**Modification** : Oui

*Informations mises à jour le 19/02/2020 par Certif Info.*

*<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-82687.html>*